

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION* DES SÉJOURS DE LA FONDATION (EDM)

* Annexe de nos conditions générales de vente.

Les séjours s'adressent à des participants motivés, désireux de participer activement aux activités. Pour garantir l'équilibre de la relation contractuelle, le participant doit accepter d'avoir une attitude conforme aux règles élémentaires de bonne éducation et de bonne conduite qui doivent prévaloir dans tout rapport humain, mais aussi de respecter les recommandations EDM expliquées en début de séjour et acceptées par le participant : assiduité et participation aux activités, respect des règles de vie et de bonne conduite exposées par le directeur(rice) en début de séjour, respect des horaires, politesse envers les intervenants et autres participants, etc.

1. LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ ET DE NEUTRALITÉ DE EDM

EDM applique le principe de laïcité. Ses participants et son personnel s'engagent à observer et à faire appliquer un devoir de neutralité. Aucun rituel ne sera organisé ou favorisé par EDM. Les pratiques individuelles devront se faire dans la sphère privée sans que cela n'empêche ou ne contraigne la vie du groupe et l'organisation globale du séjour ou ne présente un risque pour la sécurité de chacun.

Comme en milieu scolaire, tous les signes religieux ostentatoires sont interdits dans nos centres.

2. LA RESTAURATION

■ Des repas variés et équilibrés

L'animateur est présent à la table des enfants dont il a la responsabilité afin de les aider à se servir et à profiter de cet instant de convivialité. Les repas respectent l'âge et l'activité d'enfants en pleine croissance. Les régimes et allergies alimentaires doivent nous être signalés sur la fiche sanitaire ; veuillez vérifier auprès de nos bureaux la compatibilité avec la cuisine de collectivité.

- Seules les allergies attestées par un certificat médical seront acceptées.
- Nous ne servons pas de produit ou plus particulièrement de viande avec une certification religieuse.

Considérant les contraintes d'une restauration de collectivité, certains régimes alimentaires coûteux liés à une allergie alimentaire sont susceptibles d'être refacturés au souscripteur, en raison notamment d'un surcoût important des matières premières.

De la même façon, en raison des très fortes contraintes pesant sur la mise en place (pesage des aliments par exemple), certains centres de EDM pourraient ne pas être en capacité de prendre ces régimes alimentaires en charge.

3. LES RÈGLES DE VIE

Le Participant devra adopter une tenue vestimentaire correcte et adaptée aux moments (activités, climat, baignade...). L'usage et la détention de drogue, la consommation d'alcool, le vol sous toutes ses formes, la violence verbale et physique, tous types de comportement portant atteinte à l'intégrité physique et psychologique des autres Participants ou des encadrants, l'absence non autorisée, sont formellement interdits. En cas de non-respect avéré de ces règles, les sanctions prévues à l'article 8.3 des conditions générales seront applicables.

■ Les séjours jeunes adultes

EDM propose des séjours pour les jeunes adultes 18-20 ans sur l'ensemble des périodes scolaires. Les Participants sont soumis à des règles de vie collective fixées par l'organisateur. Les Participants doivent respecter le projet de voyage collectif. En s'inscrivant, chaque Participant s'engage à les respecter.

■ Le téléphone portable

EDM n'est pas responsable des pertes, dégradations, vols des objets de valeur tels que bijoux, Mp3, téléphones portables... Notre assurance ne couvre pas ces objets. Compte tenu de l'utilisation parfois abusive et irrespectueuse du téléphone portable, il sera demandé au jeune d'éteindre son portable pendant les activités, les repas et la nuit après le coucher.

Sur certaines tranches d'âge ou séjour, les téléphones pourront être conservés par l'équipe d'animation et restitués sur des temps précis.

■ L'encadrement

Chaque séjour est encadré par une équipe d'animation composée d'un directeur diplômé, d'un ou plusieurs adjoints en fonction des séjours, d'une assistante sanitaire et des animateurs dont le nombre varie en fonction de l'âge des enfants. Notre taux d'encadrement cible est le suivant : Maternelles 1 adulte pour 4 ; Primaires 1 pour 6 ; Préados 1 pour 8 ; Ados 1 pour 8/10 sous réserve de modification dans la limite des taux réglementaires. Un encadrement est présent 24h/24 sur la structure.

Le casier judiciaire de l'ensemble des personnels embauchés est contrôlé via l'application Internet JEUNESSE ET SPORTS.GOUV.

■ L'argent de poche

Ce n'est pas obligatoire. Nos séjours sont tout compris. Néanmoins, si vous voulez en donner à votre enfant, il est à glisser dans une enveloppe avec les nom et prénom de l'enfant ainsi que la somme donnée. L'argent de poche récupéré est pointé dès l'arrivée du groupe afin de s'assurer des sommes enregistrées. Pour les plus jeunes, il est géré par l'équipe d'animation. Dans le cas où l'enfant garde son argent avec lui, EDM ou son personnel ne peuvent être tenus responsable en cas de perte ou de vol durant le séjour.

■ Liste des vêtements, gestion du linge

Les trousseaux sont disponibles sur notre site internet et mis à disposition sur votre espace famille ou envoyés par le prestataire. Cette disposition permet d'anticiper l'achat éventuel d'équipements nécessaires pour le séjour réservé. Pour les séjours longs, nous organisons des lavages réguliers en machine. Pour les séjours courts (-9 ou 12 jours), votre enfant est susceptible de revenir avec son linge sale. Parfois, les ados devront nettoyer leur linge à la main.

■ La communication durant le séjour

Un message vocal pour vous informer de l'arrivée du groupe sera laissé sur le blog ; la plupart de nos séjours en disposent. Vous y découvrirez en images la vie de la colonie et les activités organisées. Dans certains centres, les enfants sont nombreux, il n'est donc pas possible de tous les photographier quotidiennement. Votre enfant ne pourra donc pas y figurer tous les jours mais vous pourrez visualiser l'ambiance générale et collective du séjour. En règle générale, vous aurez la possibilité de joindre votre enfant au téléphone. Il est important de ne pas l'appeler tous les jours (également sur son portable) et le laisser vivre pleinement sa colonie. Pensez aux autres familles, partagez la ligne !

■ Permanence des Enfants du Métro

Pendant le séjour de votre enfant, n'hésitez pas à nous contacter (mail ou téléphone) pour signaler un problème particulier ou une inquiétude. Vous pouvez également nous envoyer un courriel. Notre rôle est de vous rassurer, vous conseiller, vous aider... Nous trouverons des solutions, ENSEMBLE.